

Produit **FLUXO 290** Référence **DFTC090F** Date **15/11/2007** Page **1/1****FLUXO 290**Additif anticorrosion et bactéricide  
pour piscine de contrôle par ultra-sons.**Préparation** : Concentré à diluer entre **2% et 5% par litre d'eau** d'une dureté inférieure à 30°F, soit 1L de **FLUXO 290** pour 50 à 20L d'eau

Ce rapport de dilution varie en fonction des caractéristiques spécifiques de votre installation (dureté de l'eau, circuit ouvert ou fermé, propreté des pièces, nature chimique des pièces testées...)

**Composition** : Le **FLUXO 290** est un concentré contenant tous les composants nécessaires pour ce contrôle ultra-sons, notamment

- ✓ un anticorrosif biodégradable pour empêcher la corrosion des pièces.
- ✓ un bactéricide efficace pour prévenir la prolifération bactérienne.
- ✓ des tensioactifs pour augmenter la mouillabilité de l'eau sur les pièces.
- ✓ Un antimousse performant pour empêcher la formation de mousse

**Caractéristiques** :

- ✓ Aspect & couleur : Concentré liquide orangé
- Couleur : produit pouvant évoluer du jaune clair au rouge brun dans le temps.
- ✓ Résistance à la température : stable
- ✓ Test de corrosion : niveau 0 (selon NF EN ISO 9934-2 Annexe C)
- ✓ Densité : 1,10
- ✓ Pouvoir moussant : insignifiant

**Utilisation** : Remplir le bac de contrôle avec de l'eau de ville, ajouter la quantité nécessaire de **FLUXO 290** à raison de **2%** minimum par litre d'eau.  
Agiter suffisamment pour obtenir un bain parfaitement homogène.  
Les pièces contrôlées entraînent des résidus qui peuvent polluer le bain, il faudra veiller à vidanger régulièrement le bac.**Conditionnement** : Fut de 200kg - Bidon de 10kg - Flacon de 1kg**Stockage** : Hors gel**Hygiène & Sécurité** : Produit classé NON DANGEREUX selon la classification européenne.  
Ne contient pas de nitrite - pas de nonylphénols éthoxylés -  
Pour plus de renseignement, consulter la FDS - Fiche de Données de Sécurité -**Validité** : 18 mois après la date de fabrication figurant sur l'emballage.**Conseils** : Utiliser la pâte protectrice K300 pour éviter tout risque de dermatose.**Rejets** : Ne pas rejeter le produit concentré à l'égout, le faire reprendre par un récupérateur agréé.  
Rejets tolérés sur le dilué.  
Biodégradabilité > 90 % (17 jours). Méthode de mesure selon la norme OCDE 302B.***SREM Technologies se réserve le droit de toutes modifications.***